

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du
Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 9

A retenir :

La floraison est en cours
La vigne doit être protégée contre le mildiou et l'oïdium pendant la floraison
Larves de cicadelle verte encore peu nombreuses

Mildiou :

Les toutes premières taches apparaissent, mais très peu nombreuses.
Le temps est actuellement favorable à des contaminations. Chaque nouvelle pluie significative est potentiellement contaminatrice.

La vigne doit être protégée pendant la floraison. Ajustez le renouvellement pour ne pas être en fin de rémanence en pleine floraison. Pensez à alterner les familles de produits et les modes d'actions. C'est indispensable pour éviter que le mildiou devienne résistant à une famille et que le produit devienne inefficace.

Oïdium:

Aucune tache n'a encore été observée dans nos vignobles. Mais on atteint un stade et une période où des symptômes pourraient être présents mais difficiles à observer.

La vigne doit maintenant être protégée contre l'oïdium, surtout pendant la floraison

Traitez contre l'oïdium en même temps que le mildiou.

Black rot:

Le risque modélisé est faible, mais on arrive à une période de grande sensibilité de la vigne.

Choisissez une spécialité mildiou ou oïdium également homologuée contre le black rot.

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de
l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 9

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2017 des résistances aux différentes molécules utilisées

http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_technique_commune_Vigne_2017_Vdef_cle8e7ec3.pdf

- le référentiel des produits phyto 2016 établi par les chambres d'agriculture du Val de Loire.

Vous y trouverez une liste de produits classés par matière active, avec les recommandations d'usages (limitation du nombre de traitement ...). Attention, la réglementation pouvant évoluer, ce référentiel est valide à la date d'actualisation du 01/01/2017.

http://www.loir-et-cher.chambagri.fr/fileadmin/documents/VITICULTURE_ET_OENOLOGIE/Referentiel_Phyto_2017_VFinale.pdf

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*